

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 Avril 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le Décret N° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2005- 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets n°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant Nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu L'Extrait n°24/PR/SGG/REL relative du Relevé des Décisions Administratives du 17 juin 2010 ;
- Vu La lettre n°2422-c/MEF/DC/SP du 29 novembre 2010 et l'Extrait du Relevé n°24 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 16 juin 2010 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est nommé et Promu à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang du 15 décembre 2010, date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur Paul DERREUMAUX, Animateur et Coordonateur des Bank Of Africa.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Bénin.

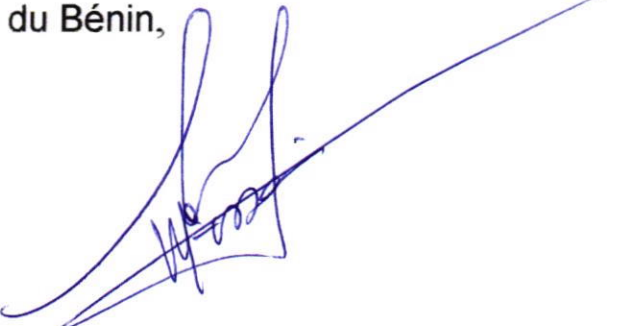
Fait à Cotonou, le 18 mars 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de l'Ordre National
du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES 30 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.